

République Française
Département :
SEINE ET MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAILLY EN BRIE

Nombre de Membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 8

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Date de la convocation

11/07/2011

Date d'affichage

11/07/2011

Objet de la délibération

Création Taxe d'Aménagement

Au 01/03/2012

Séance du 18 Juillet 2011

L'an deux mil onze le 18 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEGER Jean-François Maire.

PRESENTS : MM. JAULNEAU Philippe, TOUGNE Rémi, BERCHER Christian, BARBIER Gérard, DRIOT Roger, MEUNIER Gilles, Mme SCHIVO Dominique.

POUVOIRS : M. CADOR Jean-Marc à Mme SCHIVO Dominique ;
M. HIERNARD Thierry à M. LEGER Jean-François.

ABSENTS : MM. MASSON Eric, CORCESSIN Laurent, NEIRYNCK Bruno.

SECRETAIRE : Mme SCHIVO Dominique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de la Taxe d'aménagement (T.A) à partir du 1^{er} mars 2012 en remplacement de la Taxe locale d'équipement (T.L.E) et les taxes assimilées ainsi que la participation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

La taxe d'aménagement remplacera au 1^{er} janvier 2015 les participations suivantes :

- la participation pour raccordement à l'égout,
- la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement,
- la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **VOTER** un taux à 5 % (taux actuel de la TLE) avec maintien des autres participations : raccordement eaux usées et pluviales, applicable au 01 mars 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Copie conforme en mairie le 21 juillet 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S / Préfecture
le 27-7-2011
et publication ou notification
du 29-7-2011

